

## RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2023

#### DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA MAYENNE

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation

département. Elle s'est réunie à 16 reprises au cours de l'année sous revue Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Mayenne est compétente pour l'ensemble du

## Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

#### Dépôts de dossiers et redépôts

période, le repli des dépôts est de 1% dans la région alors que les dépôts sont en hausse de 7,5% en France métropolitaine. 556 dossiers ont été déposés en 2023 pour la Mayenne contre 488 en 2022 soit une hausse de 13,9 %. Sur cette même

surendettement et à améliorer l'efficacité de la procédure de traitement des dossiers ont été mises en place par le législateur et, d'une façon générale, les solutions pérennes sont préconisées le plus possible par la commission 22% en Mayenne, 26% en Pays-de-la-Loire et 15% au niveau national. En effet, plusieurs réformes visant à prévenir le A noter toutefois que par rapport à 2019, année de référence avant le COVID, les dépôts de dossiers sont en baisse de

supérieurs à la région qui enregistre un taux de redépôt pour 2023 de 44,10 % (47,90 % pour 2022) et restent toujours supérieurs aux données nationales dont le taux est de 40,40 % pour 2023 (43,20 % pour 2022). La proportion de redépôts en Mayenne pour 2023 est de 48,30 % (48,70 % en 2022). Ces redépôts sont légèrement

#### Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers recevables en Mayenne a progressé de 8,8 % en 2024 en suivant la progression des dépôts. A noter que la proportion de dossier recevables avec résidence principale passe de 13,3% en 2022 à 7,4 % en 2023

personnel alors qu'en 2022 ce pourcentage était de 40,8%. , 41,6% des dossiers, sans capacité de remboursement, sont orientés vers une procédure de rétablissement

du chiffre régional qui est de 6,9 % (5,8 % en 2022) et du chiffre national à 6,8 % (5,2 % pour 2022). dossiers déposés contre 2,8 % en 2022. La commission de surendettement de la Mayenne se situe toujours en dessous Le nombre de dossiers irrecevables pour la Mayenne progresse en 2023 avec un taux d'irrecevabilité de 3,2 % des

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers

En 2023, l'endettement médian des ménages surendettés s'établit à 16425 euros contre 17826 euros dans la région et 18446 euros en France

50,4 % des procédures de surendettement ont donné lieu à un réaménagement des dettes, y compris avec effacement partiel (contre 53,7 % dans la région et 50,6 % en France).

l'« Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

36,5 % des procédures de surendettement ont donné lieu à un effacement total des dettes dans le département (contre 29,8% dans la région et 34,9 % en France).

en 2022 à rapprocher du moindre nombre de dossiers avec des biens immobiliers La proportion de plans conventionnels de redressement définitifs pour la Mayenne est de 8,50 % en 2023 contre 9,90 %

2023) qu'en région ainsi qu'au niveau national Les procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire restent non significatives tant en Mayenne (1 en

#### Mesures pérennes et mesures provisoires

(-1,20%). Au plan national le taux est de 72,20% en 2023 contre 74,60% en 2022 (-2,40%). pérennes. En Mayenne la proportion de ce type de mesures réglant la situation de surendettement est de 76,10 % en 2023 contre 77,20 % en 2022 (- 1,10 %). Pour la région le taux est de 69,00 % en 2023 contre 70,20 % en 2022 La commission s'est à nouveau attachée à régler dans la durée la situation des usagers en favorisant des mesures

Les mesures provisoires ne restent envisagées qu'en cas d'évolution favorable probable de la situation financière des débiteurs. La part des mesures provisoires diminue d'un point en 2023, elles représentent 6,7% des dossiers traités contre 7,7% en 2022.

#### RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES **ORGANISMES TIERS**

Actions auprès des jeunes publics : SNU, ANLCI semaine de l'éducation financière, missions locales, collèges  1 action pour 16 étudiants en DE CESF au Lycée Réaumur – 1 action pour 10 étudiants en DE CESF à l'ESUP – 2 interventions à la FAC de Laval pour 9 personnes		Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale)
		Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs
Avec France Travail à Château-Gontier (1), participation aux forums organisés par France Travail (3), E2C (5), Maison d'arrêt (4), Alternatri (3), France terre d'asile (1), Cap formation (1), Les jardins du cœur (1), Enosia (1), UFC QUE CHOISIR (1), Les interventions ne concernaient pas les travailleurs sociaux mais des particuliers. Différents thèmes abordés : le surendettement, l'inclusion bancaire, les frais bancaires, les fichiers, le droit au compte, la gestion d'un budget, les arnaques.	21 réunions	Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière
Après proposition d'intervention, aucun besoin exprimé.	Pas de réunion	Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale
Procédure du surendettement, inclusion bancaire, frais bancaire, les fichiers, droit au compte, assurances et arnaques.	7 actions pour 40 travailleurs sociaux + webinaires ?	Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)
La transmission d'informations avec la mise à disposition d'un tableau fonctionne toujours bien. Pour certains dossiers, un échange spécifique est opéré pour compléter l'instruction.	12	Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)
	0	Tribunal ou greffe du tribunal
Objectif / Thème de la réunion	Nombre de réunions <sup>2</sup>	Relations avec les parties prenantes de la procédure

# Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX):

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> (organisées ou participation)

### Conseils Départementaux de l'inclusion Financière :

sphère sociale, de la profession bancaire et des services de l'État d'échanger et de mieux appréhender les dispositifs financière et le dispositif du microcrédit locaux d'inclusion financière. Les thèmes abordés en 2023 ont notamment été la présentation du baromètre de l'inclusion L'organisation de la réunion du Conseil Départemental de l'Inclusion Financière a permis aux différents acteurs de la

## Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

7 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 40 travailleurs sociaux

### PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- joignables plus facilement ce qui ralentit le traitement des dossiers Certains grands créanciers ne transmettent pas leurs coordonnées téléphoniques ou courriels pour être
- compte à la recevabilité Certains banquiers teneurs de comptes déclarent en dette le montant du découvert autorisé et non le solde du

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- n'est pas en mesure de le détecter; Les dépôts en ligne permettent aux débiteurs d'accéder rapidement à la déclaration de leur situation de surrendettement mais les demandes sont parfois incomplètes ou ne comportent pas toujours les bons documents et l'outil
- À nouveau des dossiers avec présence de nombreux crédits à la consommation dans l'endettement;
- énergétiques dans leurs biens immobiliers; consommation suite à Tout au long de l'année, plusieurs dossiers déposés par des débiteurs retraités avec présence de crédits à la des démarchages qualifiés ensuite d'abusifs pour la réalisation de travaux de rénovation
- commission (déménagement, mise en vente du bien immobilier...) Difficultés ou manque de volonté pour les débiteurs de mettre en place les obligations demandées par la
- simplification des courriers envoyés aux débiteurs. Toujours de nombreux redépôts de dossiers malgré les explications fournis par les gestionnaires et la

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Néant

Fait à Laval, le 1er mars 2024

Le président de la commission Monsieur Serge MILON Directeur de la DDETSPP

La secrétaire de la commission

Madame Anne BAUDUFFE

Directrice Départementale de la Banque de France

#### ANNEXE Nº1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2022	2023	2023/2022
Dossiers déposés	488	556	13,9%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,7%	48,3%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin sentembre)	13,0%	10,9%	
Dossiers décidés recevables par la commission	457	497	8,8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	13,3%	7,4%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	16	18	12,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	31,3%	22,2%	
Dossiers orientés par la commission	461	502	8,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une	40,3%	42,6%	
capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier			
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un	40,8%	41,6%	
rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans ⊔)	0 400	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire	0,4%	0,2%	
(PRP avec LJ)	}		
réaménagement de dettes			
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	574	556	-3,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord aui n'ont pas fait l'obiet d'une ouverture des mesures) (A)	7,1%	9,7%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	2,8%	3,2%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans IJ (C)	36,8%	36,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,3%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	9,9%	4 1% 4 1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement			
definitifs regiant la situation de surenaettement (৮)  Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report	5,2%	4,3%	
des dettes)			
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	43,0%	41,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel	35,4%	35,3%	
ou sans effacement regiant la straution de surenierre (ir)  Proportion de mesures imposées avec effacement	16,4%	17,4%	
partiel réglant la situation de surendettement	1	0	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension	1,1%	6,/%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77,2%	76,1%	

		Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)
ω	1	
		à fin septembre)
		déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois
ω	ъ	Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	3,2%	6,8%	6,9%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	36,5%	29,8%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	8,5%	7,9%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,9%	45,8%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	76,1%	69,0%	72,2%

<sup>\*</sup>en % de dossiers traités

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

			Commission de la Mayenne				Nom commission
Endettement global	Autres dettes	Dettes de charges courantes	dont autres dettes financières	dont dettes à la consommation	dont dettes immobilières	Dettes financières	Type de dettes
15 192	1 550	2 608	319	7 254	3 461	11 034	Encours des dettes en milliers
483	302	396	219	335	48	369	Nombre de situations recevables
4 121	733	1 730	265	1 310	83	1 658	Nombre de dettes
100,0%	10,20 %	17,20 %	2,10 %	47,80 %	22,80 %	72,60 %	Part dans l'endettement global
100,00%	62,50 %	82,00%	45,30 %	69,40 %	9,90%	76,40 %	Part des situations concernées
16 425	2 025	4 011	700	11 411	58 383	12 445	Endettement médian en E
7,0	2,0	4,0	1,0	3,0	1,0	4,0	Nombre médian de dettes par situation

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en E	Nombre médian de dettes par situation
	Dettes financières	124 182	3 569	16 776	74,3%	80,5%	14 282	4,0
	dont dettes immobilières	48 922	518	931	29,3%	11,7%	83 984	2,0
	dont dettes à la consommation	72 469	3 209	13 363	43,3%	72,3%	13 021	3,0
PAYS DE LA LOIRE	dont autres dettes financières	2 791	2 007	2 482	1,7%	45,2%	700	1,0
	Dettes de charges courantes	20 238	3 362	13 048	12,1%	75,8%	3 550	3,0
	Autres dettes	22 794	2 504	5 798	13,6%	56,4%	1 990	2,0
	Endettement global	167 213	4 436	35 622	100,0%	100,0%	17 826	7,0

#### Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes  Dettes financières	Encours des dettes en milliers € 2877 094	Nombre de dossiers traités 81 573	Nombre de dettes 382 453	Part dans l'endettement global 68,4%	Part des dossiers concernés 80,0%	Endettement médian en € 14940	Nombre médian de dettes par dossier 4,0
dont dettes immobilières	1 120 183	10 238	16 243	26,6%	10,0%	91 419	
dont dettes à la consommation	n 1 684 877	73 684	312 178	40,1%	72,3%	13 763	
dont autres dettes financières	72 033	43 513	54 032	1,7%	42,7%	796	
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1980	
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	